



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Législature 2020-2025

Salle Gyvi



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

M. Sébastien DORAND	Président
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillère municipale

Mme Michèle TISCHHAUSER

Conseillers municipaux

M. André FERREZ
M. Alexandre SIZONENKO
M. Bastien STAUFFER
M. Jorge VARELA
M. Robin VIDONNE
M. Éric WYSS

Excusé-e-s

M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	Vice-président
----------------------------	----------------

Absent

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2021
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux
6. Projet de délibération DM 2021_18 – crédit budgétaire complémentaire 2021 destiné à un amortissement complémentaire du Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain
7. Présentation du budget de fonctionnement et des investissements 2022
8. Comptes rendus des commissions
9. Dates des prochaines séances
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2021

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 21 octobre 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président passe la parole au Maire, puis aux Adjointes.

M. Antoine Cornut

GIPE

Le comité du GIPE s'est réuni le 22.11.2021 à Meinier.

Quelques nouvelles de la crèche :

Actuellement, 70 % de l'équipe est soit vaccinée, soit immunisée. La crèche a fait l'objet d'une visite surprise du SASAJ ; la visite s'est plus ou moins bien déroulée (quelques corrections ont dû être apportées assez rapidement). À l'heure actuelle, 43 enfants sont accueillis au lieu des 42 autorisés (sur dérogation du SASAJ). Liste d'attente pour Gy : 12 enfants. Pour l'heure, 2,5 places sont occupées suite au déménagement d'une famille pour Meinier ; 1 des enfants en liste d'attente sera accueilli prochainement à la crèche (par ordre d'inscription). Une réflexion sera menée en cours d'année 2022 pour augmenter la capacité d'accueil de 42 à 57, idéalement pour septembre 2023. Des projections seront faites. Sachant que le coût de la place est d'environ Fr. 30'000.-, cela représenterait entre Fr. 420'000.- et Fr. 450'000.- de plus à se partager entre les 4 communes. Le besoin de places de crèches est néanmoins important dans la région et les autres communes ont aussi des listes d'attente.

Parascolaire

Les travaux sont quasiment terminés. Quelques retouches sont en cours. À cause de la pénurie actuelle de matériaux de construction, en Suisse, le plan de travail en inox n'a pas encore pu être livré. Et l'électricien rencontre des difficultés pour s'approvisionner en disjoncteurs.

ORPC

La commune a été informée que l'un des astreints de l'ORPC-Seymaz faisait partie de ceux qui ont vendu des faux pass sanitaires.

Mesures sanitaires

La commune a été informée par le SAFCO sur le durcissement des mesures sanitaires. En résumé, dès le 29.11.2021, toute personne se trouvant dans les espaces clos des installations, des établissements, des manifestations ou autres lieux accessibles au public, ainsi que dans les espaces clos des lieux de travail et de formation doit porter un masque facial (nouvel art. 12 de l'arrêté du Conseil d'État). Seul l'orateur en est dispensé. Cette mesure a pour effet d'obliger les participants aux réunions des Conseils municipaux et de leurs commissions de porter un masque durant la durée de celles-ci. Seule la personne prenant la parole en est dispensée. Les plans de protection adoptés restent applicables dans leur totalité en sus des mesures ordonnées ce jour.

Sur une question de **M. Éric Wyss** à propos d'éventuelles économies d'échelle sur les nouvelles places de crèche, le **Maire** rappelle que ce sont les ressources humaines qui coûtent le plus cher, le ratio devant être maintenu entre le nombre d'enfants et d'accueillants. De plus, ce secteur étant très concurrentiel, le seul moyen de fidéliser les éducatrices est de maintenir une progression salariale annuelle de 2 %.

Mme Magali Ouedraogo

EcoloGy

La journée de l'environnement du 6.11.2021 a été une réussite. Les différents intervenants ont été satisfaits et remercient la commune pour cette journée.

Dans la salle Gyvi : les SIG éco-21, Zerowaste, l'association Tricrochet, la compostière Rive Gauche, Sogetri, Pradervand Transport et Mobilitri ont pu tisser des liens pour une meilleure collaboration.

À l'extérieur, sur le marché, les commerçants ont été satisfaits de leurs ventes et de cette opportunité de trouver de nouveaux clients. Le stand à raclette et apéritif a bien animé la place.

Mme Magali Ouedraogo remercie toute les personnes qui ont participé à l'installation, au rangement, et pour l'aide apportée tout au long de cette journée.

Portes ouvertes Mobilitri

Mme Magali Ouedraogo a assisté aux portes ouvertes de Mobilitri. Certains sites sont régulièrement pris d'assaut en début d'après-midi. Il est conseillé d'aller à Anières et Presinge dès 17h. L'affluence est moindre, à Meinier, vu que Mobilitri y est chaque semaine.

Parc Gyvi

Les travaux pour le parc Gyvi ont bien commencé ; la terre a été labourée et le compost sera répandu.

Noël des aînés

Le cadeau des aînés sera disponible à la mairie le jeudi 16.12.2021, date de la dernière séance du Conseil municipal. Les élus voudront bien distribuer ces cadeaux aux 72 aînés selon la liste reçue, comme l'année passée.

Prix des villages fleuris de moins de 1'500 habitants

Gy a obtenu le deuxième prix des villages fleuris de moins de 1'500 habitant, grâce à Laurent Chevalley et André Ferrez qui prennent soin de fleurir le village. Cette information sera diffusée dans le prochain tous-ménages.

Mme Danièle Yakoubian

Route de Gy

La commune a adjugé le chantier du réseau d'assainissement des eaux claires et eaux usées à Scrasa au prix de Fr. 143'790,25 TTC. Les travaux ne pourront commencer qu'après avoir obtenu une autorisation formelle de l'OCEau. M. Jean-Jacques Mégevand, ingénieur chez Perreten & Milleret, espère que la robotique, qui permet de prendre les mesures pour la commande des gaines (chemisage), pourra passer avant la fin de l'année. Le revêtement de la route devrait intervenir en mars 2022, les centrales d'enrobés étant fermées jusqu'à fin février. L'entreprise Scrasa en a été informée.

Mobilité

Lors d'une séance ACG de la mobilité, M. Serge Dal Busco a évoqué son plan pour la mobilité douce. Il souhaite développer sur tout le canton les voies vertes (moyennement rapides) et les axes forts sur lesquels les vélos pourraient rouler plus vite. Il envisage d'implanter un axe fort le long de la route de Thonon jusqu'à Veigy.

Jeux du préau de l'école

La commune a sélectionné une structure de jeux pour le préau (**Mme Danièle Yakoubian** tient sur son ordinateur des photos à disposition des intéressés). L'offre de Top Jeux incluant le montage et le revêtement amortissant du sol s'élève à Fr. 68'816.- TTC. Elle a été validée. Cette somme sera prise sur le solde du montant prévu pour le parascolaire, qui est pour l'instant d'environ Fr. 100'000.-. Le délai de livraison est de 6 semaines et le revêtement ne peut pas être

posé avec une température inférieure à 5 °C. L'installation pourrait avoir lieu pendant les vacances de février. Les enseignants ont été consultés et sont enthousiastes.

Gysco

Le 19.11.2021, 32 enfants ont participé à la disco. Les encadrants ont pu utiliser le four à pizza, après avoir suivi une formation dispensée par M. Arnaud Claudé. M. Jérôme Lardenois-Robert, M. Éric Wyss et Mme Fabienne Vidonne ont pu montrer leurs talents de pizzaiolos. L'animation était assurée par un DJ professionnel. Les enfants se sont bien amusés.

Escalade

Des petites marmites individuelles ont été achetées pour les enfants de l'école de Gy, ainsi qu'une marmite par classe et une pour le parascolaire.

Noël

La fête se déroulera le 21.12.2021. Les enfants chanteront dès 19h30 soit devant le sapin de la place Gyvi, soit dans une tente, selon les conditions sanitaires. Si tout va bien, la fête pourra se dérouler avec la population, avec le certificat Covid. La commune a réservé la tente, mais attend début décembre pour confirmer le déroulement de la fête.

FASe

Séance du groupe de pilotage, le 17.11.2021 : les travailleurs sociaux ont constaté une baisse de fréquentation à la plage de la Savonnière, cet été. Ils envisagent de réduire la durée de leur engagement sur ce site l'été 2022.

Ils voient moins de jeunes dans l'espace public ; les TSHM supposent que c'est dû au fait que les jeunes se sont souvent fait déplacer, l'année passée. Il y en a par contre plus dans les salles de sport de Meinier ou Jussy, où l'entrée est libre après l'école et où de multiples sports sont proposés.

Les TSHM ont initié un café plus ou moins itinérant avec leur bus. En ce moment, ils se réunissent au parking des Rayes, dans un chalet, jusqu'à la fin du mois. Ils y organisent des jeux et des discussions avec les jeunes.

Fenêtres de l'Avent

La Mairie organise la première fenêtre le 2.12.2021. Le four à pizza servira à préparer des focaccias.

Il faudrait que chaque élu vienne à 18h pour aider à la mise en place et amène une préparation sucrée ou salée. Les élus sont également conviés au rangement, qui se fera après 20h.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle que la séance du Conseil municipal du 19.5.2022 a été avancée au 12.5.2022, les comptes 2021 devant être approuvés avant le 15.5.2022.

Le service cantonal du développement durable invite, le 9.12.2021 de 9h à 12h, les délégués communaux du développement durable à la rencontre communale pour un développement durable à la maison internationale des associations (rue des Savoises 15, salle Carlson). Les élus ont reçu une copie de ce courrier du 22.11.2021.

5. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux

Le Président énumère les différentes décisions de l'ACG du 23.6.2021, entrées en force le 14.10.2021 : participation 2022 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, participation du Fonds intercommunal à la subvention de fonctionnement 2022 au Bibliobus, participation 2022 du Fonds intercommunal au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, participation 2022 du Fonds intercommunal au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses, participation du Fonds intercommunal au financement 2022 du Service intercommunal

d'informatique (SIACG) afin de financer les projets d'investissements informatiques généraux, participation 2022 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), participation 2022 du Fonds intercommunal à une subvention octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre, participation 2022 du Fonds intercommunal à une subvention octroyée à la Ville de Genève en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, participation du Fonds intercommunal à la subvention de fonctionnement 2022 à Pro Senectute, participation 2021 du Fonds intercommunal au dépassement de l'enveloppe culturelle 2021, subvention octroyée par le fonds intercommunal au SIACG pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information et de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres

Le Président annonce la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 20.10.2021 sujette au droit d'opposition des Conseils municipaux et relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- du Fonds Intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19.

Le Conseil municipal prend acte de la décision de l'ACG.

6. Projet de délibération DM 2021_18 – crédit budgétaire complémentaire 2021 destiné à un amortissement complémentaire du Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain

M. Jorge Varela précise que ce crédit budgétaire complémentaire permettra à la commune de prendre un peu d'avance, étant donné le budget 2022.

Le Président résume la délibération DM 2021_18.

M. Bastien Stauffer demande quelle serait l'économie équivalente (point 4) qui pourrait être réalisée par la commune pour couvrir ce crédit budgétaire complémentaire.

Ce montant sera pris sur le budget global 2021, précise **Mme Danièle Yakoubian**. L'année comptable n'étant pas bouclée, il n'est pour l'instant pas possible de connaître la situation budgétaire 2021.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** propose de passer au vote.

À l'unanimité (7 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2021_18.

7. Présentation du budget de fonctionnement et des investissements 2022

M. Jorge Varela indique que la commission des Finances s'est réunie à deux reprises, les 26.10 et 11.11.2021. Les chiffres 2022 ne sont pas très réjouissants. L'année prochaine sera compliquée, principalement par le fait que la commune, contrairement aux années précédentes, rejoindra les communes contributrices à la péréquation. La charge annoncée pour 2022 avoisine les Fr. 170'000.-. Les chiffres annoncés à la commission prévoyaient une perte d'environ Fr. 380'000.-, qui s'expliquait par cette raison, mais aussi par le fait que les revenus de la commune sont en baisse, les charges un peu plus élevées.

La commission a demandé à M. E. Soler quels étaient les outils comptables que la commune pouvait utiliser pour améliorer le budget. M. E. Soler a évoqué différentes possibilités : légère augmentation des revenus prévus (au maximum 5 %), budget déficitaire (assujetti à un suivi de la part des autorités cantonales).

La commission a étudié les différents chiffres en détail lors de cette longue séance. Il a été ardu de trouver des économies, certaines charges étant incompressibles. L'acquisition des containers pour la nouvelle déchetterie (Fr. 70'000.-) pourrait néanmoins faire l'objet d'un amortissement graduel sur plusieurs années. Certaines lignes budgétaires ont été supprimées, comme la sortie à Europa Park. La demande du capitaine des pompiers, portant sur une augmentation des indemnités, a malheureusement dû être reportée à une année ultérieure ; bien que la commission soit persuadée du bien-fondé de cette demande, il était impossible de la budgéter.

À l'issue de ces réglages et changements, les commissaires sont parvenus en fin de séance à un petit solde qui pouvait être attribué aux différentes commissions (Fr. 7'355.-). La commission a décidé de se réunir à nouveau le 11.11.2021.

Lors de la séance du 11.11.2021, chaque élu a fait état des besoins de sa commission, dont la plupart avaient diminué leur budget. Une discussion a eu lieu, à l'issue de laquelle la répartition suivante a été décidée :

CS : pas de besoin particulier, budget inchangé.

CPC : Fr. 0.- (il était compliqué pour la CPC de faire quelque chose avec une petite somme).

CJ : Fr. 2'000.- ont été ajoutés au budget de la CJ, étant donné le succès des animations proposées cette année aux jeunes.

CU : Fr. 3'000.- ont été ajoutés au budget de la CU (éventuellement pour la signalisation).

M. Alexandre Sizonenko précise que Fr. 15'000.- étaient prévus dans le budget initial de la CU (mandat d'étude pour la route).

CE : Fr. 1'000.- ont été alloués au budget de la CE.

CF : Fr. 0.-.

CDS : Fr. 1'200.- à répartir entre l'aide locale et l'aide humanitaire à l'étranger.

Suite à cette répartition, le budget 2022 présente un solde excédentaire de Fr. 155.-.

Le Maire exprime la position de l'Exécutif sur l'attribution du solde. L'Exécutif avait espéré que la CF, sur la base des calculs qui avaient été préparés, puisse éventuellement augmenter légèrement les indemnités des pompiers en gage de remerciement pour le travail effectué toute l'année.

15 jours avant s'écouler entre la présentation et le vote du budget, le Conseil municipal sera appelé à voter celui-ci en décembre, conclut **Mme Myriam Rivollet**.

8. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Éric Wyss indique que la Gysco a eu un grand succès. 35 enfants s'étaient inscrits à la boum, et un DJ professionnel avait été engagé. Le four à pizzas a été testé ; les pizzas ont été confectionnées sur place pour les 6 à 12 ans. La Gysco a été une grande réussite que **M. Éric Wyss** encourage à reconduire l'année prochaine.

Le Maire signale que M. Jérôme Lardenois-Robert, M. Éric Wyss et Mme Fabienne Vidonne ont sorti des pizzas quasi professionnelles de ce four.

M. Jorge Varela trouve que c'était une bonne idée d'engager un DJ. Le coût n'était pas énorme et a permis aux adultes de s'occuper des pizzas.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer n'a rien de particulier à signaler.

Le Président ouvre la discussion.

Compte tenu la somme qui a été octroyée à la CE sur le budget 2022, **Mme Myriam Rivollet** a besoin de connaître le projet concerné afin de l'imputer sur le bon compte (MCH2).

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez indique que 27 aînés, 2 membres de l'Exécutif et 2 membres du Conseil municipal ont pris part au petit-déjeuner, le 12.11.2021. Tout s'est très bien passé et les aînés remercient vivement la commune.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser indique que la CPC attend la fin des travaux du parascolaire pour se pencher sur ce dossier.

Le Maire confirme que les couvercles pour les cavurnes seront livrés dans le courant du mois de décembre. Une information dans le tous-ménages signalera à la population les fins de chantiers (parascolaire et cimetière).

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

Le rapport de **M. Jorge Varela** a été communiqué sous le point 7.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko n'a rien de particulier à signaler.

Le Président ouvre la discussion.

Compte tenu la somme qui a été octroyée à la CE sur le budget 2022, **Mme Myriam Rivollet** a besoin de connaître le projet concerné afin de l'imputer sur le bon compte (MCH2).

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss annonce que la séance de la commission a été reportée au 14.12.2021.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Règlement & indemnités du Conseil municipal

La séance, prévue le 7.12.2021, est reportée au 18.1.2022.

9. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender :

- Commission Patrimoine – à définir.
- Commission Finances – à définir.
- Commission Environnement – à définir.
- Commission Sociale – à définir.
- Commission Jeunesse – à définir.
- Commission Urbanisme – la séance fixée au 30.11.2021 sera au besoin annulée.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 14.12.2021.
- Commission ad hoc Règlement & indemnités du Conseil municipal – 18.1.2022 à la salle communale (ou au parascolaire) à 19h.

10. Propositions individuelles et questions

Sur une question de **M. Éric Wyss, le Maire** indique que le choix des associations à soutenir n'a pas encore été fait, pour la fête de Noël du 21.12.2021. Ils en discuteront.

M. Bastien Stauffer revient sur le manque de moyens financiers des commissions pour 2022. Il a l'impression qu'il est possible de mettre des projets sur pied et de faire vivre des thématiques différemment (urbanisme, mobilité, etc.). Pour sa part, il a envie que la CE discute dans ce sens.

Le Président lui suggère de faire des propositions dans les commissions, au sein desquelles cela se discutera.

Sur une remarque de **M. André Ferrez, Mme Myriam Rivollet** confirme que les Grands Meubles sont partis ce matin pour un autre emplacement.

11. Divers

M. Jorge Varela est personnellement un peu dérangé de voir qu'un bâtiment communal est utilisé pour de la propagande politique, ce qui pourrait ouvrir la porte lors d'autres votations, plus problématiques. Il souligne que son intervention ne concerne pas le sujet, mais l'utilisation.

Le Maire fait le même constat : la commune a vu fleurir pas mal de tracts et d'affiches sur le mobilier urbain, qui étaient retirés au plus vite. Le papier W.-C. a même été substitué à des rouleaux avec des messages politiques.

Mme Myriam Rivollet, qui a remarqué l'affiche hier, ira retirer cette dernière.

Elle précise que les affichages visibles et perceptibles depuis le domaine public sont normalement soumis à autorisation.

M. Alexandre Sizonenko abonde dans le sens de M. Jorge Varela ; un locataire n'a pas à utiliser de la sorte les espaces communs.

Un courrier sera adressé à la régie, ajoute **Mme Myriam Rivollet**.

Mme Michèle Tischhauser a participé à l'assemblée générale de Communes-Écoles du 10.11.2021. L'administratrice et la présidente ont fait part des différents problèmes rencontrés lors de l'année précédente à cause du Covid-19, soit :

– Pour l'année 2020-2021, la moitié des cours n'a pas pu être dispensée.

– Les cours ont été interrompus début novembre 2020, reprise mi-avril 2021.

– Malgré les RHT, et vu le nombre de cours à être remboursés, les résultats au 31 août sont négatifs, avec une perte de plus de Fr. 28'500.-.

L'année 2021-22 a commencé timidement, bien en dessous des chiffres pré-Covid.

À titre informatif, l'administratrice ainsi que la secrétaire ont annoncé leur départ pour la fin de l'année scolaire.

Communes-École veut regarder soit directement avec les communes participantes ou via Arve & Lac comment payer leurs salaires, ainsi que repourvoir ces postes. En effet, le DIP ne subventionnera plus le poste de l'administratrice. Ce qui veut dire que les contributions des communes augmenteront.

Mme Danièle Yakoubian annonce que les Exécutifs des communes intéressées se rencontreront en début d'année pour étudier cette problématique.

Les coûts et la participation des communes augmenteront probablement, précise **Mme Michèle Tischhauser**.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **Mme Michèle Tischhauser** précise que 11 Gytans étaient inscrits l'année dernière (sur 2 périodes) à Communes-École pour des cours.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h15.



Sébastien Dorand
Président



Jérôme Lardinois-Robert
Vice-président



Myriam Rivollet
Secrétaire

